

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	25	25 + 2 pouvoirs

Date de convocation 24 juin 2025

Date d'affichage 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PICARA Daniel, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SENEOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : AUGUIN Isabelle par VIART Jean-Michel, BUSI Fanny par GROSJEAN Patrick.

Absents : DOSNON Guillaume, PETITJEAN Patrick.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **VOIRIE RD21 – AVENUE DE LA GARE – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE LA GARE (RD21)**
N° de délibération : **2025-77**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
25	27	27	0	0	0

Rapporteur : **Jérémy ZWALD**

Le Maire présente à l'Assemblée un projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique avec le Département de l'Aube, dans le cadre de la Requalification de l'Avenue de la Gare, pour réaliser la structure de la voirie et des nouvelles bordures, ainsi que la couche de roulement en enrobés, sur la route départementale RD21 Avenue de la Gare, sur la commune de St-JULIEN-LES-VILLAS, en traverse d'agglomération de la commune,

La convention détermine le cadre dans lequel le Département délègue à la commune la maîtrise d'ouvrage publique des travaux d'aménagement de voirie sur la route départementale précitée, dans le cadre de la requalification de l'Avenue de la Gare, en accompagnement des travaux initiés par la commune.

Les travaux confiés par le Département à la commune, concernent la RD21 Avenue de la Gare, du PR 4+690 au PR 5+250, sur linéaire de 560m env.

Le Département délègue à la commune la maîtrise d'ouvrage publique pour réaliser, au nom et pour le compte du Département, des travaux relatifs à sa compétence c'est-à-dire :

- Le terrassement et la réalisation de la structure de Voirie et nouvelles bordures, selon la structure retenue suivante :
 - anciens matériaux bitumineux et graveleux en fond de forme
 - Structure Grave Concassé GC 40cm
 - Structure Grave Bitume GB 8cm
- La réalisation de la couche de roulement en enrobés BBS 4cm

Les travaux envisagés dans les emprises routières départementales sont conformes à la destination du domaine public.

Le Département s'engage à verser à la Commune une participation financière égale aux coûts des travaux qu'ils auraient réalisés lui-même.

Cette participation est fixée provisoirement à 356 785 € TTC, selon l'estimation présentée en annexe de la convention. Le versement à la commune se fera TTC.

Ce montant sera recalculé en fonction du coût réellement supporté par la Commune, en fonction des quantités réellement exécutées, des prix unitaires de l'entreprise, et des révisions éventuelles.

La commission "Finances – Affaires générales" des 11.06.2025 & 23.06.2025 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après avoir entendu cet exposé, étude de la convention,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL **à l'unanimité** décide :

- **D'ACCEPTER** la convention telle que présentée.
- **DE CHARGER** le Maire de signer tous les documents à venir, *et en son absence ou en cas d'empêchement, les Adjoints au Maire.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2025.07.03 08:34:44 +0200
Ref:9048248-13617592-1-D
Signature numérique
le Maire